

BULLETIN DE RÉSERVATION

À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DU RÈGLEMENT A L'ADRESSE SUIVANTE:

Mme. LEBOURGEOIS
4 rue Roland Garros – 17250 Saint Porchaire

Je réserve: _____ mètres à 3€ le mètre linéaire

Véhicule Van / Monospace Camion / camping-car ou autres (voir conditions)

Pour les professionnels

N° carte professionnelle.....

Nom / Prénom ou Raison Sociale.....

Adresse.....

Téléphone..... Mail.....

Pour les particuliers

Nom / Prénom

Adresse

Téléphone..... Mail.....

N° carte d'identité.....ou n° de permis de conduire
.....

délivré(e) le à (département)
.....

Je soussigné(e) certifie ne pas être vendeur
professionnel et agir pour mon compte personnel. Je déclare sur l'honneur n'avoir participé
dans l'année à aucune autre vente ou une seule vente de même nature.

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des
objets personnels et usagés.

Autorisation parentale pour les mineur(e)s

Je soussigné(e)..... autorise
..... à participer au vide-grenier du 26 Avril 2026 à
Saint Porchaire.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions.

Fait à..... Le.....

Signature

L'Association des Parents d'Élèves de Saint-Porchaire organise un vide-grenier à
l'extérieur

le **dimanche 26 Avril 2026 de 8h00 à 18h00**

à Saint-Porchaire, sur la place du Champ de Foire, dans l'allée des Platanes et sur le
parking de la salle des fêtes.

Espace buvette et restauration sur place.

Les bénéfices de cette manifestation seront reversés aux écoles maternelle et élémentaire
de Saint-Porchaire.

RÈGLEMENT (à conserver)

- **Conditions pour stationner un véhicule sur le stand: réservation minimum de 5 m linéaires pour une voiture, 6 m linéaires pour un monospace ou un van et 7 m linéaires pour un camion ou camping car.**
- **Accueil des exposants entre 6h et 8h en haut de l'allée des platanes, face au monument aux morts.**
- **Réservation des emplacements jusqu'à 8h.**
- **Chaque exposant s'engage à rester jusqu'à la fin du vide-grenier (déballage à 18h)**
- **Placement des exposants effectué par l'organisateur. Seul l'organisateur est habilité à effectuer des changements d'emplacement si nécessaire.**
- **Pourront participer au vide-grenier uniquement les personnes dont la réservation aura été validée (réservation effective dès réception du bulletin accompagné du règlement – chèque à l'ordre de l'APE Saint Porchaire).**
- **L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets. Chaque exposant repart avec ses poubelles.**
- **Le remboursement de l'emplacement ne pourra avoir lieu qu'en cas d'annulation de la manifestation par l'organisation.**
- **Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'Association des Parents d'Élèves, qui ne pourra en aucun cas être tenue responsable.**
- **Il ne sera pas accepté de stand alimentaire ou de restauration autre que ceux prévus par l'organisation (y compris stand de type barbe à papa, glaces, chichis ou boissons).**
- **L'Association des Parents d'Élèves de Saint-Porchaire se réserve le droit de faire appliquer les dispositions de ce règlement à tout moment de la journée. Les exposants ne respectant pas ces conditions encourent le risque d'être expulsés sans contreparties financières ou remboursement des frais d'emplacement et se verront refuser toute réservation dans nos manifestations futures.**

